



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des personnels enseignants
DPE**

Affaire suivie par :
Frédérique RUFAS
Mél : dpe@ac-toulouse.fr

Claire MORAS
Mél : claire.moras@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

BILAN MOBILITE 2025

**Personnels enseignants,
d'éducation
et psychologues de l'éducation nationale**

I/ LES ENJEUX DU MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE

- **La couverture des postes vacants (hors SPEA)**

Avant mouvement, 1003 postes étaient déclarés vacants (1047 en 2024) soit une diminution de 44 postes par rapport à l'année précédente.

=> [Postes vacants offerts au mouvement en annexe 1](#)

Pour information, 110 postes définitifs ont été neutralisés avant mouvement pour les berceaux de stagiaires (134 en 2024).

A l'issue du mouvement, le nombre de postes restés vacants s'élève à 418 soit une augmentation de 70 postes par rapport à l'année précédente.

=> [Etat des postes vacants après mouvement en annexe 2](#)

Comparaison des PV après mouvement sur les 4 dernières années :

	2022	2023	2024	2025
TOTAL POM	938	1092	1047	1003
PV - Disciplines Générales	104	129	107	124
PV - Disciplines Professionnelles	78	105	133	181
PV - Education	21	30	37	34
PV - Psychologue de l'EN	55	61	71	79
TOTAL PV après mouvement	258	325	348	418

Comme chaque année, on retrouve les mêmes disciplines dans lesquelles on constate un nombre important de postes vacants à l'issue du mouvement :

- technologie (23),
- économie et gestion, disciplines générales et professionnelles confondues (85),
- lettres-histoire (39),
- sur le corps des psychologues de l'éducation nationale (79),
- sur le corps des CPE (34),

A cette liste, viennent d'ajouter d'autres disciplines :

- maths/sciences (22),
- lettres classiques (19),
- SII (10),
- EPS (11),
- Documentation (13),
- lettres-anglais (18),
- les disciplines professionnelles en génie industriel/mécanique/thermique/électrique (32).

Et des postes restent vacants après mouvement dans des disciplines où il n'y en a pas habituellement :

- 1 en portugais (1 en 2024),
- 1 en allemand,
- 4 en éducation musicale (4 en 2024),
- 1 en arts plastiques (2 en 2024),
- 2 en NSI.

Taux de couverture des postes offerts au mouvement :

2022	2023	2024	2025
72.49%	70.24%	66.76%	58.33%

L'augmentation des postes vacants après mouvement dans les disciplines déficitaires, entraîne nécessairement la baisse du taux de couverture des postes.

Les postes vacants après mouvement – comparaison avec le poids de la discipline :

	PV hors SPEA après Mouvement	Poids des disciplines en PP*	Proportion
Disciplines Générales	124	3667	3.38
Disciplines Professionnelles	181	1961	9.23
Education	34	534	6.37
Psychologue de l'EN	79	261	30.27
TOTAL	418	6423	6.51

* PP = Personne physique

Le poids des disciplines en personne physique est en légère baisse par rapport à l'année dernière (7347 en 2024) mais l'augmentation du nombre de PV après mouvement fait augmenter le taux de PV par rapport au poids de l'ensemble des disciplines (4.74 en 2024). C'est le cas dans toutes les catégories sauf chez les CPE (7.47 en 2024).

- **Les participants au mouvement**

Répartition des participants volontaires et obligatoires :

	2022	2023	2024	2025
Participants volontaires	2305	2134	1807	1723
Participants obligatoires	763	590	642	685
TOTAL	3068	2724	2449	2408

La population susceptible de participer au mouvement intra-académique est de 16848 personnes physiques soit un taux de participation au mouvement de 14.29%, identique à l'année dernière (14.64% en 2024).

Sur les 685 participants obligatoires, on retrouve :

- 50 mesures de carte scolaire (50 en 2024),
- 544 entrants (493 en 2024),

=> [Gestion prévisionnelle en annexe 3](#)

=> [Nombre d'entrants par discipline en annexe 4](#)

Sur les 1723 participants volontaires, 125 ont formulé un vœu DPT, 29 d'entre eux ont mutés sur ce vœu DPT.

- **Les personnels mutés**

Taux de mutation :

	Nombre de participants	Nombre de mutés	Taux de mutation
2022	3068	1410	45.96
2023	2724	1341	49.23
2024	2449	1189	48.55
2025	2408	1176	48.84

Le nombre de participants est en légère baisse et le nombre de mutés est stable par rapport à l'année précédente. Le taux de mutation est donc également stable, malgré la baisse du nombre de postes offerts au mouvement.

Rang de mutation :

	Participants obligatoires	Participants volontaires	Nombre de mutés	% par rapport au total des mutés	% par rapport aux total des demandes
1 - voeux 0-5	266	388	654	55,61%	27,16%
2 - voeux 6-10	109	53	162	13,78%	6,73%
3 - voeux 11-15	68	30	98	8,33%	4,07%
4 - voeux 16-20	49	10	59	5,02%	2,45%
5 - voeux > 20	91	13	104	8,84%	4,32%
6 - Extension en Etb.	28	0	28	2,38%	1,16%
7 - Extension en ZR	71	0	71	6,04%	2,95%
TOTAL	682	494	1176		

55.61% des mutés sont satisfaits sur un voeu de rang inférieur ou égal à 5, soit 27.16% des participants au mouvement. C'est en baisse par rapport à l'année dernière (59.55% des mutés soit 28.91% des participants en 2024).

Les taux de mutation en extension ont eux, augmenté. Cela s'explique en partie par la baisse du nombre de postes vacants offerts au mouvement.

Les personnels mutés en extension :

	Nombre de mutés	Mutés en extension	% par rapport aux mutés	% par rapport aux participants obligatoires
2022	1410	103	7.30	13.50
2023	1341	67	5	11.36
2024	1189	79	6.65	12.31
2025	1176	100	8.5	14.60

Les pourcentages d'agents mutés en extension sont en hausse cette année : presque 2 points de plus sur les agents mutés et un peu plus de 2 points supplémentaires sur les participants obligatoires.

Répartition Poste fixe/Zone de remplacement :

	Total mutés	En établissement	% mutés en établissement	Sur Zone de Remplacement	% mutés sur Zone de Remplacement
2022	1410	1164	82.55	246	17.45
2023	1341	1272	94.85	69	5.15
2024	1189	1090	91.67	99	8.33
2025	1176	979	83.25	197	16.75

La baisse du nombre de postes vacants offerts au mouvement et la hausse du nombre de participants obligatoires conduisent à une baisse du nombre de mutés en établissement.

=> [Détail des participants et des mutés par discipline en annexe 5](#)

II/ LES POSTES SPECIFIQUES

- **La couverture des postes SPEA**

1279 postes SPEA sont implantés sur l'académie au 01/09/2025 (1275 au 01/09/2024) dont 182 qui sont offerts au mouvement (186 en 2024).

A l'issue du mouvement, 131 postes restent vacants soit un taux de couverture de l'ensemble des postes SPEA de 89.76% (89.49% en 2024).

Plus précisément, sur les 182 postes SPEA offerts au mouvement, seuls 102 sont des postes enseignants du 2nd degré à pourvoir par le biais du mouvement intra (105 en 2024), les autres postes relevant du 1^{er} degré ou de procédures gérées hors SIAM.

41 affectations via SIAM ont été réalisées (40 en 2024), 61 postes restent donc vacants (65 en 2024) soit un taux de couverture des postes vacants de 40.20% (38,10% en 2024).

7 affectations 2nd degré (12 en 2024), à titre définitif, hors mouvement, ont également été réalisées (ULIS, MLDS, FLE).

=> [Etat des SPEA vacants après mouvement en annexe 6](#)

- **Les candidatures sur postes SPEA**

Répartition par avis :

	Candidats	Demandes formulées	Avis très favorable	Avis favorable	Avis défavorable	Sans avis/ non renseigné
2022	270	536	160	117	106	153
2023	263	510	133	90	80	207
2024	162	340	76	67	21	176
2025	141	287	48	49	39	151

151 demandes sont « Sans avis » ou « non renseigné ». Ce sont des candidatures sur des postes non vacants et non susceptibles de l'être ou des candidatures sans dossier. A noter que certains avis défavorables concernent également des candidatures sans dossier.

Sur les 287 demandes, 163 sont formulées par des femmes soit 56.79%.

Au total nous avons 97 avis positifs dont 51 concernent des femmes soit 52.58%.

Le taux d'avis positif est de 33.80% (42.06% en 2024).

- **Les affectations sur Postes à Profil (PoP)**

Les PoP sont des postes SPEN offerts au mouvement national, cependant le recrutement sur ces postes reste de compétence académique.

L'objectif est de répondre aux besoins spécifiques de certains établissements (besoins liés aux caractéristiques territoriales, au projet d'établissement, à la coordination d'équipe, etc.) qui requièrent une compétence ou une aptitude particulière à exercer dans un contexte particulier (ruralité, isolement géographique, enseignement particulier...).

RS 2025, 18 PoP ont été offerts au mouvement (16 en 2024). Nous avons reçu 21 candidatures pour 13 des 18 PoP proposés, 11 ont été retenues. Au final, 7 postes ont été pourvus soit 38.89%.

=> [Bilan mouvement POP en annexe 7](#)

III/ LES PROCEDURES DE CLASSEMENT DES CANDIDATURES AU BAREME

① Demandes liées à la situation familiale

- Le rapprochement de conjoint

Le taux de mutation en rapprochement de conjoint (RC)

	Participants au mouvement	Demandes de RC	%	Mutations obtenues	Taux de mutation
2022	3068	1 459	47,55	824	56,48%
2023	2724	1 222	44,86	717	58,67%
2024	2449	1 040	42,47	630	60,58%
2025	2408	956	39,70	583	60,98%

Le pourcentage de demande de RC est en baisse, le taux de mutation des agents en RC est quant à lui en hausse.

La situation des enseignants en demande de RC :

	Demandeurs	Mutés dans le DPT ou la ZR correspondante	Mutés dans un autre DPT ou sur une autre ZR	Non mutés
TPD sur le DPT du RC	278	117	2	159
TZR sur le DPT du RC	146	30	1	115
TPD ou TZR sur un autre DPT	532	330	103	99
TOTAL	956	477	106	373

81.82% des agents mutés le sont dans le DPT du conjoint ou la ZR correspondante.

49.90% des agents demandeurs du RC obtiennent une mutation dans le département du conjoint ou la zone de remplacement correspondante (49.81% en 2024).

Comparaison sur les 4 dernières années des mutations obtenues par les agents avec séparation :

	2022	2023	2024	2025
Total des demandeurs affectés sur un autre DPT ou ZR du RC	780	612	575	532
Mutés dans le DPT du RC ou la ZR correspondante	468	352	346	330
Mutés dans un autre DPT ou sur une autre ZR du RC	122	110	108	103
Non mutés	190	150	121	99

55.65% des demandeurs du RC sont séparés de leur conjoint c'est à dire affectés dans un département différent de celui du conjoint (55.29% en 2024), ce qui correspond à 22.09% des participants au mouvement (23.48% en 2024).

62.03% obtiennent une mutation dans le département du conjoint ou la zone de remplacement correspondante (60.17% en 2024), 18.61% restent non mutés (21.04% en 2024).

[=> Détail par département en annexe 8](#)

- **Les autres bonifications**

En complément, les services académiques ont validé :

- 102 demandes de rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe (97 en 2024); 55 ont obtenu satisfaction (51 en 2024),
- 11 demandes au titre d'une situation de parent isolé (8 en 2024), dont 2 hommes ; 6 ont obtenu satisfaction (3 en 2024),
- Sur les 5 enseignantes non mutées, aucun n'a demandé une affectation dérogatoire.
- 16 demandes de mutations simultanées (12 en 2024) entre conjoints soit 32 agents.

② Demandes liées à la situation de handicap

Pour rappel, une bonification de 100 points est attribuée à tout agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi sur tous les vœux larges formulés.

Les dossiers classés « Prioritaires », après avis du MCTR, donnent lieu à une bonification de 1000 points sur vœux larges.

Pour les agents ne relevant pas d'une RQTH, une bonification de 500 points pour les situations médicales graves est attribuée après avis du MCTR, toujours sur vœux larges.

Comparaison sur les 4 dernières années :

	2022	2023	2024	2025
Nombre de demandes	289	265	247	266
Aucune bonification	78	84	63	49
Bonification de 100 points	90	84	68	40
Bonification de 1000 points	82	78	91	131
Bonification de 500 points	39	19	25	46

Le nombre de demande est remonté cette année avec 19 demandes de plus par rapport au mouvement 2024.

Au mouvement inter 25 agents sont arrivés avec une bonification de 1000 points au titre du handicap.

19 d'entre eux ont déposé un dossier à l'intra :

- 1 n'a obtenu que la bonification de 100 points au titre de la RQTH,
- 18 ont obtenu la bonification handicap de 1000 points à l'intra.

Au total 177 avis prioritaires ont été donnés dont 131 au titre du handicap et 46 au titre d'une situation médicale grave, le taux de satisfaction est de 66.29% au mouvement 2025 (46.96% en 2024).

Répartition des différentes bonifications :

	Effectif TOTAL	Aucune bonification	Bonification de 100 points	Bonification De 1000 pts	Bonification de 500 pts
TPD	137	26	26	79	6
TZR	45	12	8	19	6
Stagiaires	32	2	5	21	4
Entrants	42	5	1	7	29
Réintégrations	10	4	0	5	1
Total	266	49	40	131	46

③ Réaffectation suite à une suppression de poste

Comparatif des réaffectations après MCS sur les 4 dernières années :

	Nombre de MCS	Mutés sur vœux personnels	Mutés sur vœux bonifiés ou en Ext
2022	96	24	72
2023	50	22	28
2024	50	14	36
2025	50	16	34

Au mouvement 2025, 50 agents sont touchés par une MCS (50 également en 2024) :

- 16 enseignants en MCS sont mutés sur un voeu personnel soit 32% (28% en 2024) :
 - 2 sur la même commune,
 - 12 sur une autre commune du département,
 - 2 dans un autre département
- 33 enseignant en MCS sont mutés sur un voeu bonifié soit 66% (70% en 2025) :
 - 2 en ZR, en sciences physiques (MCS de Pamiers) avec un RAD sur la même commune et en génie civil construction avec un RAD sur le même établissement,
 - 5 sont des PSY EN EDA en MCS, 3 suite au redécoupage des circonscriptions dans le Gers et l'Aveyron, 2 suite à des changements de RAD dans la Haute-Garonne,
 - 14 sur la même commune dont 11 sur le même type d'établissement,
 - 10 sur une autre commune du département :
 - 9 entre 5 et 40 km,
 - 1 à 74 km, dans le Lot (n'a pas demandé d'affectation dérogatoire).
 - 2 dans un autre département :
 - 1 à plus de 200 km, en SII => a obtenu sa retraite pour invalidité rétroactivement au 27/01/25.
 - 1 en SVT, MCS de Pamiers qui arrive à Auterive.
- 1 enseignant certifié en biotechnologie est muté en EXT sur la ZRA avec un RAD à Toulouse conformément à son souhait.

=> [Détail des réaffectations en annexe 9](#)

Les vœux formulés :

- ⇒ 12 enseignants en MCS ont formulé un voeu ZRD ou ZRA bonifié ; 2 ont muté sur ce voeu.
- ⇒ 17 enseignants en MCS ont formulé un voeu GEO bonifié ; 3 ont muté sur ce voeu.

④ Bonifications liées à l'expérience et au parcours professionnel

Mutation des enseignants sans situation familiale :

	TOTAL	Ancienneté de poste < ou = 5 ans	Ancienneté de poste > 5 ans
Nbre de Participants au mouvement	2408	1440	968
dont participants sans bonification familiale	1220	642	578
% par rapport aux participants total	50.66%	44.58%	59.71%
Mutés sans bonification familiale	499	280	219
Taux de mutation des participants sans bonification familiale	40.90%	43.61%	37.88%
% par rapport aux participants total	20.72%	19.44%	22.62%

Mutation des enseignants ayant plus ou moins de 5 ans d'ancienneté de poste :

Titulaires d'un poste en établissement

	Effectifs	demandes	Mutés
<= 5a	11805	1264	419
> 5a	3556	82	32
Total	15361	1346	451

Dont titulaires d'un poste en établissement REP

	Effectifs	demandes	Mutés
<= 5a	393	74	25
> 5a	81	6	4
Total	474	80	29

Dont titulaires d'un poste en établissement REP Plus

	Effectifs	demandes	Mutés
<= 5a	108	5	3
> 5a	7	0	0
Total	115	5	3

On constate que les participants au mouvement sont des agents ayant moins de 5 ans d'ancienneté de poste. Les titulaires d'un poste en éducation prioritaire n'attendent pas de pouvoir bénéficier de la bonification de sortie après 5 ans d'exercice pour demander leur mutation.

⑤ Bonification liée au caractère répété de la demande

8 demandes ont obtenu une bonification au titre du voeu préférentiel réparties comme suit :

- 5 au titre de la 2^{ème} demande,
- 2 au titre de la 3^{ème} demande,
- 1 au titre de la 12^{ème} demande.

3 agents ont obtenu satisfaction au mouvement 2025 (dont l'agent cumulant 12 demandes en lettres anglais sur le Dpt du Tarn)

© Valorisation académique de situations particulières au regard des orientations nationales

- **Les agrégés**

Résultat des mutations :

	Participants agrégés	Agrégés mutés	Mutés en LYC/SGT	Mutés en LP/SEP	Mutés en CLG	Mutés sur ZR
2022	390	176	105	-	40	31
2023	349	157	116	2	36	3
2024	295	122	81	3	28	10
2025	306	121	75	1	23	22

Le taux de mutation des agrégés est en baisse cette année, 39.54% (41.36% en 2024). Le pourcentage des agrégés mutés en lycée par rapport au total des agrégés mutés est également en baisse, 61.98% (65.57% en 2024).

269 postes en lycée, SPEA compris, ont été offerts au mouvement soit 14 de plus que l'année précédente (255 en 2024).

=> [Détail des participants et des mutés par discipline en annexe 10](#)

Type des vœux formulés et poste d'origine :

Nombre total de vœu émis	2581		Demandes	306	
Nombre de vœu ETB de type LYC/SGT et vœu large typé LYC (codé 1)	1512	58.58%	Poste d'origine en LYC/SGT	159	51.96%
Nombre de vœu ETB de type LP/SEP et vœu large typé LP (codé 2)	14	0.54%	Poste d'origine en LP/SEP	1	0.33%
Nombre de vœu ETB de type CLG et vœu large typé CLG (codé 4)	207	8.02%	Poste d'origine en CLG	83	27.12%
Nombre de vœu large tout type (codé *)	746	28.90%	Poste d'origine en ZR	48	15.69%
Nombre de vœu en ZR	102	3.95%	Autres (privé, sup, ATP...)	15	4.90%

Poids des agrégés en activité affectés en lycée :

	Total Agrégés	affectés en LYC/SGT	% agrégés en lycée	Affectés en LP/SEP (SPEA et Agr.d'EPS)	affectés en CLG	Affectés en ZR	Affectés sur autre (CFA-CNED-ADM)
2022	2353	1771	75.26	15	492	69	6
2023	2357	1812	76.88	14	480	46	5
2024	2407	1858	77.19	18	490	37	4
2025	2399	1853	77.24	18	486	38	4

Le nombre d'agrégés affectés en lycée ainsi que le poids des agrégés affectés en lycée par rapport à l'effectif total du corps sont stables cette année malgré la baisse du taux de mutation des agrégés.

- **La stabilisation des TZR**

Taux de mutation des TZR :

	2022	2023	2024	2025
Potentiel TZR N-1	1 096	1 064	814	704
Participants au mouvement	696	647	482	422
Taux de participation	63.50%	60.81%	59.21%	59.94%
Nombre de mutés	174	210	139	90
Taux de mutation	25%	32.46%	28.84%	21.33%
Potentiel TZR après mouvement	1 064	814	704	757

Cette année notre potentiel de TZR est à la hausse mais pas forcément dans les disciplines déficitaires.

Les voeux formulés :

⇒ Seulement 32 TZR ont formulé le vœu « tout poste dans le département » permettant de bénéficier de la bonification de stabilisation (40 en 2024) soit 7.58% des TZR participants (8.30% en 2024). 6 d'entre eux ont effectivement muté sur vœu « département » bonifié, soit un taux de mutation de 18.75% pour les TZR bénéficiant des points de stabilisation. Le taux de mutation des TZR n'ayant pas formulé le vœu DPT bonifié est de 20.51%.

⇒ 213 TZR ont formulé au moins un vœu GEO (228 en 2024) soit 50.47% des TZR participants (47.30% en 2024). 23 d'entre eux ont effectivement muté sur un vœu GEO, soit un taux de mutation de 10.79% pour les TZR ayant formulé un vœu GEO (17.54% en 2024). Pour comparaison, sur l'ensemble des 2408 participants au mouvement, 794 ont formulé au moins un vœu GEO (792 en 2024) soit 32.97% (32.34% en 2024) et 105 ont muté sur un vœu GEO (131 en 2024) soit un taux de mutation de 13.22% pour les participants ayant formulé un vœu GEO (16.54% en 2024).

Les TZR mutés sur vœu DPT bonifié :

Sur les 6 TZR mutés sur vœu DPT bonifié à 150 points de stabilisation, 1 seul est arrivé sur son vœu indicatif, 4 sont arrivés à moins de 30 km (entre 1.1 km et 26.5 km) de leur vœu indicatif et 1 est arrivé à 56.6 km de son vœu indicatif.

🕒 Les affectations en établissements REP+

77 participants ont formulé des voeux sur un ou plusieurs REP+ (71 en 2024), 6 ont obtenu satisfaction (7 en 2024).

3 postes vacants étaient offerts au mouvement. Aucun poste n'est vacant après mouvement.

Répartition par établissements :

Nom établissement	Nb de demandes
CLG GEORGE SAND TOULOUSE	51
CLG ROSA PARKS TOULOUSE	57
SEGPA CLG ROSA PARKS TOULOUSE	4
CLG STENDHAL TOULOUSE	51
SEGPA CLG STENDHAL TOULOUSE	0
TOTAL	163

IV/ LA PHASE D'AJUSTEMENT

- **Les demandes d'affectation dérogatoire**

Répartition par corps :

	2022		2023		2024		2025	
	Demandées	Accordées	Demandées	Accordées	Demandées	Accordées	Demandées	accordées
Ens. général	107	39	84	31	103	47	89	34
Ens. Pro.	32	22	26	15	25	17	23	10
CPE	9	4	14	4	9	4	8	4
PSYEN	5	1	4	1	1	0	2	2
TOTAL	153	66	128	51	138	68	122	50

Le pourcentage des demandes d'affectation dérogatoire accordées est de 40.98% (49.28% en 2024).

9 avis médicaux ont été demandés au médecin conseiller technique du recteur, 5 avis favorables ont été accordés.

V/ L'ACADEMIE OFFRE A SES PERSONNELS LA POSSIBILITE DE PARCOURS DIVERSIFIES

- **Enseignants en changement de discipline**

8 enseignants étaient en changement de discipline pendant l'année 2024-2025 :

- 6 enseignants ont reçu un avis favorable pour la validation du changement de discipline au 01/09/2025 et ont participé au mouvement intra-académique 2025,
- 2 enseignants ont renoncé et réintégré leur discipline d'origine au 01/09/2025.

11 nouvelles demandes pour entrer dans le dispositif au 01/09/2025 :

- 4 enseignants ont reçu un avis favorable et sont affectés à titre provisoire dans la nouvelle discipline pour l'année scolaire 2025-2026,
- 7 enseignants ont reçu un avis défavorable des corps d'inspection.

=> [Détail des disciplines d'origine et d'accueil en annexe 11](#)

- **Fonctionnaire de catégorie A en détachement dans un corps enseignant, CPE ou PSYEN**

26 enseignants ayant été intégrés au 01/09/2024 ont participé au mouvement intra 2025 et obtenu une affectation définitive.

77 enseignants bénéficiaient d'un détachement pendant l'année 2024-2025 (55 en 2023-2024) dont 55 nouveaux et :

- 40 ont été intégrés au 1^{er} septembre 2025 et participeront au mouvement intra-académique 2026,
- 11 ont réintégré leur corps d'origine dont 1 suite à un avis défavorable du corps d'inspection au maintien en détachement,
- 26 sont maintenus ou renouvelés en détachement pour 2025-2026.

129 nouvelles demandes pour un détachement au 01/09/2025 (167 RS 2024):

- 30 ont reçu un avis favorable,
- 75 ont reçu un avis défavorable des inspecteurs,
- 7 ont reçu un avis défavorable de la DGRH du ministère (conditions non remplies),
- 4 ont obtenu leur détachement dans une autre académie,
- 13 ont annulé leur demande.

=> [Détail des corps d'origine et d'accueil en annexe 12](#)

1 CPE a demandé et obtenu un détachement dans le corps des professeurs des écoles au 01/09/2025 (1 enseignant au 01/09/2024).

- **Les détachements sortants**

69 détachements depuis le 01/09/25 dont 38 agents en activité précédemment* :

- 26 détachements pour effectuer un stage dans une autre adm.
- 5 détachements après un PPR (période préalable au reclassement professionnel)
- 10 détachements en tant qu'ATER
- 28 détachements ministériels

* Les 31 agents qui n'étaient pas en activité avant le détachement étaient :

- en détachement (ATER, pour faire un stage dans une autre adm., après PPR)
- en PPR
- affecté dans le SUP
- en dispo
- MAD au CNED

Détail par corps :

- 2 PSY
- 3 PEPS
- 4 PLP
- 7 CPE
- 21 agrégés
- 32 certifiés

- **Autres niveaux ou disciplines d'enseignement**

A la rentrée 2025, 48 enseignants agrégés ou certifiés enseignent en LP (50 en 2024) :

- 22 soit 46 % sur des postes définitifs (46% en 2024),
- 17 soit 35% en complément de service (26% en 2024),
- 9 soit 19% sur des BMP (28% en 2024).

=> [Détail par discipline en annexe 13](#)

A l'inverse, 144 professeurs en lycée professionnel enseignent en collège ou lycée (165 en 2024) :

- 42 soit 29 % sur des postes définitifs (26.06% en 2024),
- 81 soit 56 % en complément de service (53.94% en 2024),
- 21 soit 15 % sur des BMP (33% en 2024).

=> [Détail par discipline en annexe 14](#)

- **Les lauréats de concours**

Nous avons affecté 411 stagiaires cette année (403 en 2024) :

- Stagiaires à mi-temps : 157 (153 en 2024)
- Stagiaires à temps plein : 254 (250 en 2024), aucun en changement de discipline, même corps (3 en 2024),

Viennent s'ajouter les affectations de 33 stagiaires en renouvellement ou prolongation de stage (38 en 2024) et nous avons également dans l'académie 59 stagiaires agrégés ex certifiés maintenus sur leur poste (60 en 2024).

=> [Détail par discipline en annexe 15](#)

- **Les étudiants alternants**

A cette rentrée 2025 nous avons enregistré 175 candidatures (148 en 2024) et 62 ont été affectées (66 en 2024) soit 35.43% (44.59% en 2024).

Sur les 113 non retenus, 39 ont eu un avis défavorable de l'INSPE et 37 des inspecteurs.

=> [Détail de la procédure de recrutement des alternants en annexe 16](#)

VI/ LES SERVICES ACADEMIQUES ACCOMPAGNENT LEURS PERSONNELS DANS LEUR DEMARCHE DE MOBILITE

- **En amont des processus de mobilité**

Les personnels sont destinataires d'informations sur les différents processus de mobilité via le site académique.

Dès le 12 mars 2025, la circulaire académique "Mutations 2025" a été adressée à tous les établissements et déposée sur notre site afin d'informer les personnels sur les modalités et calendriers pour candidater.

- **Pendant le processus de mobilité**

Outre, le site académique qui disposait d'informations générales sur le mouvement intra-académique (flyers, barres d'entrées départementales ou en zone de remplacement, les postes offerts au mouvement, les postes SPEA, la procédure d'extension,...), la cellule « info-mobilité » a renseigné les personnels dès l'ouverture du serveur SIAM et jusqu'à la date limite de retour des confirmations de mutation.

☞ Cellule info mobilité du 19 mars au 8 avril 2025.

Conformément au calendrier affiché, les participants ont pu ensuite consulter le barème retenu au vu des pièces justificatives fournies.

Concomitamment à l'ouverture de la consultation du barème retenu par les services académiques, les participants ont tous été destinataires d'un SMS afin de les inviter à vérifier, compléter ou rectifier si nécessaires l'évaluation de leur situation.

Les agents ont disposé des 15 jours règlementaires pour échanger avec les services.

- **Après le processus de mobilité**

Le résultat du mouvement intra-académique a été affiché dès le 12 juin 2025 afin de permettre aux candidats de prendre contact avec leurs établissements d'affectation.

Dans le même temps, ont été adressés à l'ensemble des participants au mouvement, un SMS et deux messages sur Iprof, précisant les modalités d'affectation qui résultent d'un traitement algorithmique ainsi que les voies et délais de recours.

Sur les 2408 participants au mouvement, 143 demandes via COLIBRIS ont été traitées (162 en 2024), soit 5.94% des participants (6.62% en 2024) dont 126 pour lesquelles une organisation syndicale était mandatée (149 en 2024) soit 88.11% des recours (91.98% en 2024).

Cette année 4 révisions d'affectation ont été accordées (25 en 2024) et 1 annulation de mutation, soit 0.21% des participants (1.02% en 2024) :

- 2 révisions d'affectation accordées sans recours Colibris :
 - Affectation sur un poste initialement réservé pour un stagiaire en L1000 car suppression à tort de la demande de mutation d'un participant obligatoire,
 - Affectation sur un SPEA en LSF faite après mouvement car il manquait l'avis de l'inspecteur.
- 2 révisions d'affectation accordées suite au recours Colibris :
 - Affectation sur un poste resté vacant au mouvement des PSY EDA après mouvement, l'agent était non muté car voeu mal formulé => pb dû aux modifications des circo dans le Gers.
 - Révision d'affectation accordée en L0422 pour un entrant, sur le poste initialement obtenu avant phase 3 car le titulaire avec qui l'entrant a permuté, a obtenu un détachement.
- 1 annulation d'affectation accordée suite au recours Colibris :
 - Annulation de la mutation sur la ZR 31 pour un TZR 81 qui ne souhaite pas changer de ZR car sinon il perd toute son ancienneté de poste pour obtenir un jour un poste fixe, étant célibataire sans enfant ; Aurait été mal conseillé pour la formulation de ses vœux.